

■ **Colas Fribourg SA**, à Fribourg, fabrication, vente et exploitation de liants bitumineux, etc. (FOSC du 16.02.2004, p. 6). Selon procès-verbal authentique de l'assemblée générale extraordinaire du 21.04.2004 et contrat de fusion du 21.04.2004, la société est dissoute sans liquidation, au sens de l'art. 748 CO, par le fait que H. Marti S.A., à Neuchâtel, en reprend l'actif et le passif.
Journal no 2759 du 15.06.2004
(02319076 / CH-217.0.132.758-1)